



**gironde numérique**

Le numérique au service des Girondins

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 20 JUIN 2017**

**Date de la convocation : 02 juin 2017**

**Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT**

**Présents :**

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (Titulaire), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Jean Luc LAMAISON (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Bernard BOURNAZEAU (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Philippe BLAIN (Suppléant), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Jean François BORDELAIS (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant).

**DÉLIBÉRATION N°170620\_010  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017  
BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**DÉLIBÉRATION N°170620\_010**  
**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017**  
**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**VU** l'article L5721-4 et les dispositions des chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie relatives au contrôle budgétaire et aux comptes publics du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**VU** le vote du Budget Primitif 2017 du Budget annexe « Prestations de Services Numériques » par délibération en date du 07 février 2017,

**VU** l'affectation des résultats 2016 par délibération en date du 20 juin 2017.

**Considérant** que Gironde Numérique a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré du département par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés.

**Considérant** la délibération n°20170421\_001 en date du 21 avril 2017 relative à la mise en place d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation.

**Considérant** la délibération n°20170421\_003 en date du 21 avril 2017 relative à la demande de subvention FEDER pour le projet des « écoles Numériques » et faisant état du plan de financement pluriannuel associé.

**Considérant** que le projet sus-visé «Ecoles Numériques » retrace les opérations suivantes :

- Dans le cadre du groupement de commandes avec les communes intéressées :
  - Acquisition par Gironde Numérique du matériel et revente à l'euro l'euro aux membres du groupement dans le cadre d'une convention de mandat (opérations pour compte de tiers)
  
- Dans le cadre de l'ingénierie en Ressources Humaines (RH) liée à ce projet :
  - En dépenses
    - Facturation par le budget principal M14 des coûts RH concernés
  
  - En recettes
    - Subvention FEDER
    - Subvention du Conseil Départemental de la Gironde
    - Contributions des membres au projet Écoles Numériques et telles que prévues par le catalogue de service en vigueur

Les dépenses en Ressources Humaines en lien avec le projet «Ecoles Numériques» sont donc équilibrées par les recettes sus-visées (FEDER, subvention du CD33 et contribution des membres associés au projet).

**DÉLIBÉRATION N°170620\_010  
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2017**

**BUDGET ANNEXE « PRESTATION DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

**I – Exposé des motifs**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à la reprise des résultats 2016.

**Considérant** qu'il convient de prévoir les crédits correspondants au projet des « Écoles Numériques ».

**II – Présentation du Budget**

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 137 254,08 euros en section d'exploitation. Il se présente comme suit :

- en dépenses :
  - Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 18 000 euros,
  - Chapitre 012 (charges de personnels) pour 116 754,08 euros,
  - Chapitre 022 (dépenses imprévues) pour 2 500 euros.
- en recettes :
  - Chapitre 002 (résultat d'exploitation reporté) pour 17 603,28 euros,
  - Chapitre 70 (prestation de services) pour 37 998,30 euros,
  - Chapitre 74 (Dotations et subventions) pour 81 652,50 euros.

Le projet de Budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 517 227 euros en section d'investissement. Il se présente comme suit :

- en dépenses :
  - chapitre 4581 (opérations pour compte de tiers) : 516 000 euros,
  - Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 1 227 euros,
- en recettes :
  - chapitre 001 (Résultat d'investissement reporté) : 1 227 euros,
  - Chapitre 4582 (opérations pour compte de tiers) : 516 000 euros.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver le Budget Supplémentaire 2017 du Budget annexe « Prestation de Services Numériques »

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 juin 2017

Pour expédition conforme,

Le Président  
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe : Maquette budgétaire

**IV - ANNEXES**

**IV**

**ARRETE ET SIGNATURES**

**D**

Présenté par le Le Président,  
A Bordeaux le 20 juin 2017  
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 18  
VOTES : Pour : 18  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire  
A Bordeaux, le 20/06/2017

Date de convocation :

Les membres du Comité syndical,

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A ....., le .....